



18520

Téléphone 02 48 59 23 42
Télécopie 02 48 59 10 06
mairie.bengy@wanadoo.fr

**COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL
du MARDI 26 MAI 2020
INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL
ELECTION D'UN MAIRE ET DE QUATRE ADJOINTS**

L'an deux mil vingt, le mardi vingt-mai, à 18 h 00, les membres du conseil municipal de la commune de Bengy-sur-Craon, proclamés par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du dimanche 15 mars 2020, se sont réunis à la salle des fêtes de Bengy-sur-Craon en raison de la crise sanitaire liée au Covid-19, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

- | | | | |
|--------|-----------------------|---------|------------------|
| 1- M. | LASTERNAS Adrien | 9- Mme | ARPINO Ghislaine |
| 2- Mme | GRESSIN Cécile | 10- Mme | VIGIER Anne |
| 3- M. | SPRING Alban | 11- Mme | REUTIN Emilie |
| 4- M. | GARREAU Jean-François | 12- M. | GAUDRY Guy |
| 5- Mme | SERGEANT Virginie | 13- Mme | LEGROS Ghislaine |
| 6- M. | MATHAULT Christian | 14- M. | DURAND Denis |
| 7- M. | DUCHALAIS Julien | | |
| 8- Mme | GRIPPON Bernadette | | |

Absent excusé : M. COUSIN Arnaud, donnant pouvoir à M. DUCHALAIS Julien.

Absents non excusés : /

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer : M. Adrien LASTERNAS, Mme GRESSIN Cécile, M. Alban SPRING, M. Jean-François GARREAU, Mme Virginie SERGEANT, M. Christian MATHAULT, M. Julien DUCHALAIS, Mme Bernadette GRIPPON, M. Arnaud COUSIN ; Mme Ghislaine ARPINO, Mme Anne VIGIER, Mme Emilie REUTIN, M. Guy GAUDRY, Mme Ghislaine LEGROS et Monsieur Denis DURAND.

dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur Guy GAUDRY, le plus âgé des membres du conseil, a pris ensuite la présidence.

Le conseil a choisi pour secrétaire : Madame Virginie SERGEANT.

ELECTION DU MAIRE

Le Président, après avoir donné lecture des Articles L.2122-4, L.2122-7, L.2122-8 et L.2122-5 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-4 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Denis DURAND, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS A ELIRE

Sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, FIXE à QUATRE le nombre d'adjoints à élire au sein de son assemblée.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ELECTION DES ADJOINTS

Il a été procédé ensuite, sous la présidence de Monsieur Denis DURAND, maire, à l'élection des adjoints.

Election du premier adjoint :

Madame Ghislaine LEGROS, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée première adjointe et a été immédiatement installée.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Election du deuxième adjoint :

Monsieur Guy GAUDRY, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé deuxième adjoint et a été immédiatement installé.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Election du troisième adjoint :

Monsieur Christian MATHAULT, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième adjoint et a été immédiatement installé.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

Election du quatrième adjoint :

Madame Cécile GRESSIN, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée quatrième adjointe et a été immédiatement installée.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

FIXATION DU TAUX DES INDEMNITES DE FONCTION ALLOUEES AU MAIRE ET AUX ADJOINTS

Monsieur le maire donne lecture à l'assemblée délibérante des dispositions relatives au calcul des indemnités de fonction des maires et des adjoints et l'invite à délibérer sur ce point.

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23,

Considérant que l'article L.2123-23 du code général des collectivités territoriales fixe les taux maximums et qu'il y a lieu, de ce fait, de déterminer le taux des indemnités de fonction allouées au maire et aux adjoints,

Considérant que la commune de Bengy-sur-Craon compte 728 habitants,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

1- A compter du 26 mai 2020, le montant des indemnités de fonction du maire et des adjoints est fixé dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats électifs locaux par l'article L.2123-23 précité.

Les taux retenus pour le calcul des indemnités de fonction sont les suivants :

- Indemnité de fonction de maire :
 - 31 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)

 - Indemnité de fonction du premier adjoint :
 - 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
 - Indemnité de fonction du deuxième adjoint :
 - 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
 - Indemnité de fonction du troisième adjoint :
 - 9 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
 - Indemnité de fonction du quatrième adjoint :
 - 6 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique (IBTFP)
- 2- Le montant maximum des crédits pour le financement des indemnités de fonction du maire et des quatre adjoints sera ouvert au budget principal de la commune.
- 3- Les indemnités de fonction seront versées mensuellement.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE NERONDES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Considérant l'arrêté n° 2020-0061 du 23 janvier 2020 déterminant le nombre de conseillers municipaux et de conseillers communautaires à élire dans le département du Cher,

Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant que le nombre d'habitants de la commune de Bengy est inférieur à 1000 habitants et que, dans ces conditions, les conseillers communautaires sont élus dans l'ordre du tableau du conseil municipal,

DÉSIGNE : Monsieur Denis DURAND, Madame Ghislaine LEGROS et Monsieur Guy GAUDRY, conseillers communautaires.

Monsieur DURAND et Madame LEGROS acceptent leur mandat tandis que Monsieur GAUDRY le décline aussitôt.

Pour le remplacer, le conseil DÉSIGNE, dans l'ordre du tableau, Monsieur Christian MATHAULT conseiller communautaire, qui à son tour, refuse immédiatement ce mandat.

Par voie de conséquence, le conseil désigne, en prenant l'ordre du tableau, Madame Cécile GRESSIN qui refuse également ce mandat.

Par voie de conséquence également, le conseil désigne, en prenant l'ordre du tableau, Monsieur Adrien LASTERNAS qui refuse aussi ce mandat.

De nouveau, le conseil désigne, en prenant l'ordre du tableau, Monsieur Alban SPRING qui refuse de même ce mandat.

En prenant toujours l'ordre du tableau, le conseil municipal, aussitôt, désigne Monsieur Jean-François GARREAU qui refuse également ce mandat.

Reprenant l'ordre du tableau, le conseil municipal désigne Madame Virginie SERGEANT qui décline également le mandat de conseiller communautaire.

Pour la remplacer, le conseil DÉSIGNE, dans l'ordre du tableau, Monsieur Julien DUCHALAIS qui accepte ce mandat de conseiller communautaire.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Vu la proposition de monsieur le maire de constituer différentes commissions communales,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de constituer les commissions communales ci-dessous et en désigne ses membres,

▪ ATTRIBUTION DE LOGEMENTS

Mme Ghislaine LEGROS
M. Alban SPRING
Mme Bernadette GRIPPON
Mme Ghislaine ARPINO
Mme Anne VIGIER

▪ BÂTIMENTS

M. Guy GAUDRY
M. Julien DUCHALAIS
M. Adrien LASTERNAS
M. Alban SPRING

▪ CHEMINS, VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE

M. Julien DUCHALAIS
M. Arnaud COUSIN
M. Jean-François GARREAU
M. Adrien LASTERNAS
Mme Emilie REUTIN
M. Alban SPRING

▪ CIMETIÈRE

M. Christian MATHAULT
M. Alban SPRING
Mme Cécile GRESSIN

▪ INFORMATIONS MUNICIPALES

Mme Ghislaine LEGROS
M. Jean-François GARREAU
M. Christian MATHAULT
Mme Emilie REUTIN
Mme Ghislaine ARPINO
Mme Anne VIGIER

▪ ÉCOLE

M. Christian MATHAULT
Mme Ghislaine ARPINO
Mme Emilie REUTIN
Mme Anne VIGIER

▪ FLEURISSEMENT ET ENVIRONNEMENT

Mme Ghislaine LEGROS
Mme Cécile GRESSIN
Mme Bernadette GRIPPON

▪ FINANCES ET ACTION ÉCONOMIQUE

M. Guy GAUDRY
M. Christian MATHAULT
M. Alban SPRING
Mme Ghislaine ARPINO

▪ PERSONNEL

Mme Ghislaine LEGROS
M. Christian MATHAULT
Mme Ghislaine ARPINO
M. Arnaud COUSIN
Mme Cécile GRESSIN
Mme Virginie SERGEANT
Mme Anne VIGIER

▪ SPORT, LOISIRS, CULTURE

Mme Cécile GRESSIN
M. Adrien LASTERNAS
Mme Emilie REUTIN
Mme Virginie SERGEANT

▪ URBANISME

M. Arnaud COUSIN
M. Julien DUCHALAIS
M. Jean-François GARREAU
M. Alban SPRING

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AUX SYNDICATS

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant, en conséquence, que le conseil municipal doit élire des délégués pour représenter la commune de Bengy-sur-Craon aux différents syndicats auxquels elle adhère,
Après avoir procédé au vote,
Elit les délégués suivants :

Syndicat Mixte du Pays de Loire Val d'Aubois

- Monsieur Denis DURAND, titulaire,
- Madame Virginie SERGEANT, suppléante.

Syndicat Départemental d'Energie du Cher (S.D.E.18)

- Monsieur Christian MATHAULT, titulaire,
- Monsieur Alban SPRING, suppléant.

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Résidus Ménagers (SICTREM)

Monsieur Denis DURAND et Madame Ghislaine LEGROS, titulaires

Syndicat Intercommunal pour l'aménagement des bassins de l'Auron, l'Airain, et leurs affluents (SIAB3A)

- Monsieur Alban SPRING, titulaire,
- Monsieur Julien DUCHALAIS, suppléant.

Syndicat Mixte d'adduction d'eau potable de la région de Nérondes (S.M.A.E.P.)

- Monsieur Denis DURAND et Monsieur Julien DUCHALAIS, titulaires.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'élire les nouveaux délégués qui siègeront au sein des différents conseils d'administration,

Considérant que le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Bengy-sur-Craon, compte tenu de sa population, doit être composé, outre le président, de quatre membres nommés par le maire, de quatre membres élus du conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

Elit comme membres qui siègeront au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- Madame Ghislaine LEGROS
- Madame Ghislaine ARPINO
- Madame Virginie SERGEANT
- Madame Bernadette GRIPPON

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'élire les nouveaux délégués qui siégeront au sein des différents conseils d'administration,

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse des Ecoles de Bengy-sur-Craon, doit être composé, en outre, de deux membres élus du conseil municipal,

Après avoir procédé au vote,

Élit comme membres qui siégeront au conseil d'administration de la Caisse des Ecoles :

- Monsieur Christian MATHAULT et Madame Emilie REUTIN, titulaires.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

ÉLECTION DES MEMBRES DEVANT CONSTITUER LA COMMISSION COMMUNALE D' « APPEL D'OFFRES »

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, d'élire les nouveaux membres devant composer la commission communale d'appel d'offres :

Après avoir procédé au vote,

Élit les membres suivants qui siégeront à cette commission :

Président : Monsieur Denis DURAND

Vice-présidente : Madame Ghislaine LEGROS

Titulaires :

- Monsieur Guy GAUDRY
- Monsieur Alban SPRING
- Monsieur Arnaud COUSIN

Suppléants :

- Monsieur Julien DUCHALAIS
- Monsieur Jean-François GARREAU
- Monsieur Christian MATHAULT

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE « ÉVALUATION DE TRANSFERT DE CHARGES » DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE NÉRONDES

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner les délégués devant composer la commission communautaire « évaluation de transfert de charges » de la Communauté de Communes du Pays de Nérondes :

Après avoir procédé au vote,

DÉSIGNE les membres suivants qui siégeront à cette commission :

- Monsieur Denis DURAND, titulaire,
- Monsieur Christian MATHAULT, suppléant.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DÉSIGNATION D'UN MEMBRE CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,
Vu la nécessité de désigner un nouveau correspondant défense au sein du conseil municipal, chargé des questions de défense,
Après en avoir délibéré,

DESIGNE : Madame Emilie REUTIN, correspondante défense pour la commune.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ « PRÉVENTION ROUTIÈRE » AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,
Vu la nécessité de désigner un nouveau délégué « Prévention Routière » au sein du conseil municipal,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE : Monsieur Arnaud COUSIN, délégué « Prévention Routière » pour la commune.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNE AUPRÈS DE LA MAISON DE RETRAITE DE NÉRONDES

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu, en date du 26 mai 2020, le procès-verbal d'installation du conseil municipal et de l'élection du maire et de ses adjoints,
Vu la nécessité de désigner deux représentants à la maison de retraite de Nérondes,
Après en avoir délibéré,

DÉSIGNE :

- Madame Nadine GALLIEN, titulaire,
- Madame Cécile GRESSIN, suppléante,



représentantes de la commune auprès de la maison de retraite de Nérondes.

Adopté par :

15 voix POUR	0 voix CONTRE	0 ABSTENTION
---------------------	----------------------	---------------------

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le maire propose aux membres du conseil que les convocations leur soient adressées par mail.
A l'unanimité, le conseil accepte cette proposition.

 Le maire,

Denis DURAND.